

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 13 février 2018

L'an deux mille DIX-HUIT, le 13 FEVRIER, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Monsieur JOLY, Madame GRILLET, Monsieur BAUDET, Mesdames HOCHART, BELAUD, PIFFRE, Messieurs MENEUVRIER, ABIVEN, Madame PASQUIER

Absents représentés par pouvoir : Monsieur LEMAITRE ayant donné pouvoir à M. BAUDET.
Madame OUI-FENEUIL ayant donné pouvoir à Mme PIFFRE.

Absents non représentés: Monsieur ISIDORE Madame CHRISTOPHE, Monsieur NAU, Mesdames POIROT, DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

Madame GRILLET a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil 9 février 2018

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le maire propose de retirer de l'ordre du jour, le point n°2.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Demande de subventions en lien avec la MSP

Afin d'offrir à la population des services de santé de proximité, la municipalité a décidé d'installer une Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.), Place de l'Eglise à BOURG.

Elle permettra de regrouper dans un même lieu différents professionnels de santé et ainsi d'offrir sur un pôle unique, une offre de soins globale et de proximité afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients et l'accessibilité à la santé.

Le projet de santé est en cours de validation par l'Agence Régionale de la Santé.

L'implantation Place de l'Eglise a été retenue et validée par les 12 praticiens investis dans l'élaboration du projet (4 médecins généralistes, 6 infirmiers, 1 kinésithérapeutes, 1 dentiste).

La M.S.P. sera implantée sur les deux niveaux (surface utile totale de 620 m²) offerts par l'immeuble communal mis à disposition.

Elle devrait accueillir les 12 praticiens regroupés en structure juridique de type associatif.

Chaque praticien règlera le loyer correspondant à la surface occupée pour son local professionnel et sa part de charges communes.

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée à cette fin d'année.

Le coût prévisionnel de cette opération concernant la partie « travaux » est de 632 700€ H.T. financé comme suit (sous réserve de l'accord définitif des partenaires) :

Plan de financement prévisionnel			
Ressources	Fonds sollicité	Montant (HT)	Taux
État	FSIL ou DETR	158 175 €	25 %
Région	- -	63 270 €	10 %
Département	- -	50 616 €	8 %
Autres financeurs		75 924 €	12 %
Sous-total des aides publiques		347 985 €	55 %
Part du demandeur		284 715 €	45 %
MONTANT TOTAL (PREVISIONNEL)		632 700 €	100 %

M. le maire précise toutefois que la demande de subvention relative à la DETR, objet d'une précédente délibération, a déjà été déposée auprès des services de la sous-préfecture.

M. ABIVEN relève que selon lui, il y a trop d'aléas autour de ce dossier et regrette notamment l'absence d'information à son sujet ainsi que l'absence de validation dudit dossier par l'A.R.S.

M. le maire souligne que la présente demande de subventions est une démarche d'anticipation. Il s'agit de ne pas se retrouver tributaires des différentes dates de tenue de commissions, propres à chacune de ces instances.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE

DECIDE

- De solliciter auprès des différents partenaires institutionnels les subventions mentionnées au plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- D'autoriser M. le maire à signer tous documents en lien avec le projet de création de maison de la santé pluridisciplinaire.

2. Signature d'une convention avec le SDIS

M. le maire fait état d'un courrier adressé par le SDIS à l'attention des services communaux, lequel indiquait une augmentation de 7.6% de leur activité opérationnelle entre 2016 et 2017 et donc la nécessaire réflexion devant être entamée quant à la redéfinition de leurs missions.

Cependant, les services du SDIS proposent de continuer à assurer gratuitement le contrôle des hydrants de la commune pour cette année 2018.

Pour que cette mission puisse être menée par leurs services une convention doit être conclue avec la commune de BOURG.

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 13 février 2018

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité :

DECIDE

- D'autoriser M. le maire à signer la convention avec le SDIS permettant de leur confier, à titre gratuit et pour l'exercice 2018, le contrôle des hydrants communaux.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire rappelle la tenue du repas des aînés samedi 17 février 2018 à la Citadelle.

Mme GRILLET dresse le rapport de la précédente « Commission association » lors de laquelle ont été étudiés les différents dossiers de demande de subvention réceptionnés.
Elle relève que certains dossiers sont incomplets et précise que la date butoir de remise de dossier avait été fixée au vendredi 16 février.

M. BAUDET fait état d'interventions des services techniques sur différents bâtiments communaux (école, musée).

M. le maire indique aux conseillers que la « collection cinéma » précédemment stockée sur divers sites communaux sera prochainement regroupée au garage communal, porte de Blaye.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. **Demande de subventions en lien avec la MSP**
2. **Signature d'une convention avec le SDIS**

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
POIROT Valérie	
PIFFRE Corinne	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	